

Nombre de conseillers	
En exercice :	18
Présents :	10
Votants :	12

Date de convocation :	08/01/2026
-----------------------	------------

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2026

La réunion débute à 19h30 sous la présidence du Maire, M. Thierry PADILLA.

CONSEILLERS PRÉSENTS :

M. André DENOYELLE
Mme Agnès PIERRE PELOUX
M. Jean-Noël BERERD
Mme Gaëlle LEGLISE
M. Luc PIERRON
M. Vincent BRAVO
Mme Laëtitia GUYOT
M. Cyrille HOUTIN
M. André TAILLARD

ABSENTS/EXCUSÉS :

Mme Aurélie LACOMBE
Mme Diane BILLARD
Mme Corinne RIONDELET donne un pouvoir à M. André DENOYELLE
M. Eddy AMOROSO
M. Benjamin MARTIN
Mme Laure POMMIER
M. Pierre RUDOLF donne un pouvoir à M. Luc PIERRON
Mme Isabelle DIAS

ORDRE DU JOUR :

1. Nomination du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
3. Délégations du Maire
4. Délibérations
5. Informations diverses

Monsieur le Maire procède à l'appel.
Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

1. Nomination du secrétaire de séance pour la rédaction du procès-verbal

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame Gaëlle LEGLISE est nommée secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal du lundi 22 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal. Il sera affiché et disponible sur le site internet dès signature du présent procès-verbal.

3. Délégations du Maire

3.1 DIA

- Bien situé 77, route de la Vallée (AE0469 et AE0474) : DIA n° 0690562600001 → pas d'exercice du droit de préemption

4. Délibérations

N° 2026-001 DEMANDE DE SUBVENTION DE L'APEL ST JOSEPH

Le Maire expose :

L'association APEL St Joseph a déposé une demande de subvention pour l'année scolaire 2025/2026 d'un montant de 800 euros.

Il est rappelé que les demandes de subventions de cette association sont soumises à une formule de calcul au regard du montant versé au Sou des écoles pour la même année scolaire. Rappel de la formule de calcul :

*(montant de la subvention versée au Sou des écoles / nombre d'enfants scolarisés à l'école publique) x
nombre d'enfants de Chessy scolarisés à l'école privée St Joseph*

Nombre d'enfants scolarisés à l'école publique (année scolaire 2025/2026) : 195

Nombre d'enfants scolarisés à l'école privée et résidant à Chessy (année scolaire 2024/2025) : 33

Somme allouée au Sou des écoles au titre de l'année scolaire 2025/2026 (délibération n° 25-99) : 5 000 €

La somme pouvant être allouée à l'APEL St Joseph au titre de l'année scolaire 2025/2026 est donc de
 $(5000 \text{ €} / 195) * 33 = \mathbf{846,15 \text{ €}}$

Pour rappel, le conseil municipal avait décidé de verser la somme de 813,46 euros à cette association au titre de l'année scolaire précédente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, DÉCIDE :

- **D'ACCORDER la demande de subvention de l'APEL ST Joseph,**
- **DE VERSER la somme de 846,15 € à cette association au titre de l'année scolaire 2025/2026**

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

5. Points divers / Débats :

5.1 PLUi :

Le PLUi a été approuvé, annoncé en bureau des Maires. Un pacte de gouvernance va débiter rapidement puis s'arrêtera pour reprendre après les élections municipales. Un cabinet sera choisi après appel d'offres. L'instruction des dossiers devraient rester à la main des communes.

5.2 Courrier des commerçants :

Une réponse leur sera apportée avec une proposition de rendez-vous.

5.3 Agence de l'eau :

Le tarif de la redevance sur la consommation d'eau potable évolue à compter du 1^{er} janvier 2026 pour l'ensemble des factures d'eau potable sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026. Le nouveau tarif est désormais de 0,39 €/m³ facturé, soit -0,04 €.

5.4 CCBPD – Rapport 2024 du Président

5.5 SMBVA – Rapport d'activité 2024

5.6 Point budget 2025 :

Monsieur DENOYELLE présente une projection pour l'atterrissage du budget 2025 de la commune : une Capacité d'AutoFinancement nette à 103 K€ résultant de la section de fonctionnement, soit une légère baisse depuis la dernière évaluation de décembre dernier mais une baisse de 50 000 € par rapport à 2024. Comme pour la Communauté de Communes, l'impact vient en partie des charges de personnel qui augmentent de 28 000 €.

Quant au budget de l'eau, le résultat d'exploitation sera en baisse suite à la mise à jour de l'amortissement des biens (exemple : les compteurs) et des réseaux d'eau.

5.7 Urbanisme :

Monsieur PIERRON informe que l'indivision LANG propose à une préemption à la commune pour le terrain situé rue des Marais (le projet immobilier pour les seniors a été abandonné). Le Maire demande à ce que la famille transmette un courrier officiel à la mairie pour formuler cette demande qui sera traitée par la prochaine mandature.

5.8 Déneigement :

Le déneigement n'est pas toujours possible dans les lotissements en raison des voitures garées qui empêchent les engins de circuler correctement. Les zones de retournement ne sont pas accessibles.

Récemment, l'engin de déneigement a subi des dégâts matériels en raison des arbres dépassant sur la voirie ainsi que des voitures mal garées.

Un rappel doit donc être fait : les voitures doivent absolument être garées sur les places de parking.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Lundi 9 février 2026 à 19h30, salle du Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Procès-verbal affiché en mairie et mis en ligne sur <https://www.chessy69.fr>

Le 16 janvier 2026



Le Maire

Thierry PADILLA